



الموضوع: حقوق المرأة	الرقم
المصدر : Le Journal du congrès	موقع الواب : البلد : تونس
التاريخ: 2010-10-27	العدد و [ص]:

La femme soudanaise

La combattive

C'est dans un contexte politique, économique et social tragique que la femme soudanaise a pu s'affirmer en tant que membre actif et responsable tant dans la famille que dans son entourage. La guerre civile, qui tourmente le Soudan depuis plus de deux décennies, a pesé lourd sur la situation de la femme. La gent féminine et les enfants sont les premiers à subir les dégâts matériels et humains causés par la guerre. Une fois que les hommes quittent leurs foyers pour affronter la mort, les femmes, elles, prennent la responsabilité de leurs familles en main. En 2003, 42% de la population active sont des femmes.

Actives mais peu instruites. En effet, en 2000, le taux de scolarisation des filles n'excède pas les 42%. Ce taux, quoique semblant intéressant, chute remarquablement, étant donné que seulement 53% des élèves inscrits aux établissements scolaires (garçons et filles) réussissent à poursuivre leurs études. Les chiffres sont fort trompeurs en ce qui concernent l'enseignement universitaire des filles. Si la femme soudanaise représente 60% des étudiants, c'est bien parce que les hommes s'adonnent au combat ou au service militaire et non aux études. Selon les statistiques relatives à l'année 2002, le taux d'analphabétisme des femmes s'élève à 50,9%.

Celui des jeunes femmes âgées entre 15 et 24 ans est de 25,6%.

Malgré la situation complexe que connaît le Soudan, la femme soudanaise a réussi, un tant soit peu, à décrocher sa place au sein des postes de décision. En effet, le Soudan compte cinq femmes juges, mais aussi bon nombre de femmes médecins, enseignantes, universitaires et autres. Les femmes représentent 15% du Parlement. Elles bénéficient de 10% des sièges dans les conseils régionaux. De plus, la femme marque sa présence dans bien d'autres postes délicats, notamment le domaine du consulat. En 2000, certaines Soudanaises ont été élues en tant que conseillères chargées des affaires de la femme. Depuis 2000, également, la femme soudanaise bénéficie du droit à un congé de maternité s'étalant sur deux ans.

Par ailleurs, l'émergence de groupements féministes n'a fait que booster l'implication de la femme dans la vie sociale. Parmi ces organismes, on cite l'Union générale des femmes du Soudan qui, à travers ses diverses annexes,